

DELIBERATION N°2020-28/CCOG-SAT
relative à l'opération d'électrification du PK1sur la RD 8.
Modification du plan de financement

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le : 18/02/2020

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHARLES Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :

- **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-Président - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

Délibération n°2020-28/CCOG-SAT
relative à l'opération d'électrification du PK1 sur la RD 8.
Modification du plan de financement

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

La commune de Mana avait sollicité la CCOG pour un projet d'électrification de la RN1, RD10 et RD 8 PK1. Les études ont été réalisées sur ces différents secteurs et les travaux sont actuellement en cours sur les seuls secteurs de la RN 1 et RD10.

La demande de financement pour le secteur du PK1 sur la RD 8 n'avait pas été faite, cependant ces travaux avaient été prévus en tranche optionnelle dans le marché de travaux en cours.

Après discussion avec la CTG et le FACE et compte tenu de la création du syndicat et du calendrier électoral, il est proposé à la CCOG d'engager cette tranche optionnelle de travaux dans les meilleurs délais.

Aussi, Il convient aujourd'hui de solliciter les financements pour cette partie du projet.

Une délibération dans ce sens avait été prise au mois de novembre dernier avec un co-financement du FEADER par du FACE, toutefois l'enveloppe FACE pour la Guyane n'étant pas encore définie, le projet ne pourrait être présenté en l'état en commission permanente.

Il est proposé de modifier cette délibération avec un engagement de la CCOG en co-financement du FEADER.

Cette dépense supplémentaire sera couverte par un disponible budgétaire 2019 sur cette même opération.

Nouveau plan de financement :

	FEADER	Co-Financement FEADER - CCOG	Auto- financement CCOG	Total
Pourcentage	85 %		15 %	100 %
	70 %	15 %	15%	100 %
Montant en euros	61 412.50 €	10 837, 50 €	12 750.00 €	85 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente ;

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 7 février 2020
Pour extrait conforme

